

# Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

2017/2050(INI) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 473 voix pour, 57 contre et 79 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Les députés ont rappelé que la Nouvelle-Zélande entretenait un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent les valeurs de respect des principes démocratiques ainsi qu'un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Le Parlement s'est **félicité de la conclusion de l'accord de partenariat**, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Il a insisté sur la coopération en matière de paix, de sécurité, de stabilité dans la région Asie-Pacifique, d'agriculture, de développement durable, de pêche, d'affaires maritimes, de transport, d'aide humanitaire, de mesures sanitaires, d'énergie, d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Les députés ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles.

La résolution a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le **dialogue politique** et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la **gouvernance environnementale et océanique**, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires dans les domaines de la **recherche et de l'innovation** et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- la coopération en matière **d'énergie durable**, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».

Le Parlement a salué l'engagement de longue date de la Nouvelle-Zélande dans la **coalition internationale contre le terrorisme** et s'est félicité des articles de l'accord relatifs à la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, il a salué la participation de la Nouvelle-Zélande aux opérations de gestion de crises menées par l'UE en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'attachement de la Nouvelle-Zélande pour la Cour pénale internationale (CPI), la ratification par la Nouvelle-Zélande de l'accord sur le climat issu de la COP21, ainsi que la contribution de la Nouvelle-Zélande à la protection, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines ainsi qu'à la recherche marine.